



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2018-06-004

PUBLIÉ LE 8 JUIN 2018

Sommaire

PREFECTURE PAIE

41-2018-06-07-003 - Arrêté préfectoral du 7 juin 2018 confiant à Mme Catherine FOURCHEROT sous-préfète de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay, la suppléance du secrétaire général de Loir-et-Cher (1 page)

Page 3

PREFECTURE PAIE

41-2018-06-07-003

Arrêté préfectoral du 7 juin 2018 confiant à Mme
Catherine FOURCHEROT sous-préfète de
l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay, la suppléance
du secrétaire général de Loir-et-Cher

PREFET DE LOIR-ET-CHER

Arrêté préfectoral du – 7 JUIN 2018
confiant à Mme Catherine FOURCHEROT
sous-préfète de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay,
la suppléance du secrétaire général
de la préfecture de Loir et Cher

Le préfet de Loir-et-Cher,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
Vu le décret du 24 juin 2016 portant nomination de M. Julien LE GOFF, administrateur civil, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;
Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre CONDEMINE en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;
Vu le décret du 1^{er} août 2017 nommant Mme Catherine FOURCHEROT, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer détachée en qualité de sous-préfète, sous-préfète de Romorantin-Lanthenay ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-001 du 21 novembre 2016 portant délégation de signature à M. Julien LE GOFF, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2017-12-22-004 du 22 décembre 2017 relatif à la suppléance du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;
Considérant l'absence du département de Loir-et-Cher de M. Julien LE GOFF, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher et de M. André PIERRE-LOUIS, sous-préfet de l'arrondissement de Vendôme, à la date du 11 juin 2018 ;

ARRETE :

Article 1 : La suppléance du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher est confiée à Mme Catherine FOURCHEROT, sous-préfète de Romorantin-Lanthenay, pour la journée du 11 juin 2018.

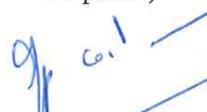
Article 2 : La délégation de signature accordée à M. Julien LE GOFF, secrétaire général, par arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-001 du 21 novembre 2016 susvisé est attribuée, pendant la période mentionnée à l'article 1, à Mme Catherine FOURCHEROT. Elle concerne la signature de tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de Loir-et-Cher, y compris en matière d'ordonnancement secondaire, à l'exclusion des déclinatoires de compétence, des arrêtés de conflits et ce qui concerne l'exercice du droit de passer outre à un avis défavorable du contrôle financier *a priori* et l'exercice du droit de réquisition du comptable.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au délégataire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Blois, le – 7 JUIN 2018



Le préfet,


Jean-Pierre CONDEMINE